



FEDERATION FRANCOPHONE BELGE DU CYCLOTOURISME ET DU VTT

CHARTRE

BàD (brevet à dénivelé)

BCCB (brevet cyclo côteur belge)



Charte approuvée par le Conseil d'Administration de la FFBC le 26 août 2025.

Les organisateurs s'engagent à respecter cette charte.

Gestionnaire fédéral dossiers BàD / BCCB : Jean-Pierre HANOTIER - 0477/533 707 - bad-bccb@ffbc.be

1) Critères d'organisation.

- a) Les BàD et BCCB peuvent être organisés entre le 15 mars et le 31 octobre.
- b) Plusieurs BàD peuvent être organisés un même week-end.
- c) 1 **seul BCCB** est autorisé par week-end et par province.
2 BCCB organisés le même jour dans des communes proches de provinces contiguës devront être distants d'au moins **50 km à vol d'oiseau (entre départ)**. Dans le cas d'une concurrence avec moins 50 km d'éloignement, la priorité sera donnée au club qui organise 1 seul BCCB sur la saison. A défaut, les 2 clubs devront trouver un arrangement à l'amiable, sinon il y aura tirage au sort.
- d) Le calendrier final sera soumis par le gestionnaire fédéral aux délégués provinciaux qui l'entérineront ou demanderont d'éventuelles adaptations (—>15/10/2025).
- e) Le système de pré-inscriptions devra être activé et son utilisation est vivement recommandée.

2) Critères de labellisation.

D = dénivelé positif	BàD (min 50% en Belgique)	BCCB (min 50% en Belgique)
distance (K) + rapport D/K	K > 80 km / D/K > 10	K > 150 km / D/K > 13

A l'encodage dans le calendrier, le programme bloque l'inscription si D/K n'est pas conforme.

Note : en cas de modification(s), distances et dénivelés ne pourront être inférieurs aux critères.

3) Comment labelliser un BàD / BCCB?

Pour labelliser une **nouvelle organisation BàD / BCCB**, l'organisateur envoie **par mail** au gestionnaire fédéral et au délégué provincial, une demande de labellisation comprenant, :

- a) la **fiche d'agrération** (en téléchargement sur le site «www.velo-liberte.be»,)
- b) le (les) **GPX ou lien(s)** (1 par BàD et/ou BCCB)

A défaut de GPX, **carte(s)** avec bornes kilométriques + points de ravitaillement + calcul D+.

Les BàD / BCCB labellisés sont repris dans le calendrier et sur le site internet.

Pour labelliser les BàD et BCCB 2026, ceux-ci ayant déjà été labellisés en 2025, il y a 2 solutions :

- 1) soit envoyer la **fiche d'agrération adaptée** (remplir numéro de club + contact rando + case(s) modifiée(s)) indiquant les modifications majeures d'organisation (contact rando, départ, ...) et/ou de parcours (> 3%), avec GPX ou lien(s)..
- 2) soit envoyer un **simple mail** avec les nouvelles infos si des adaptations mineures d'organisation et/ou de parcours (< 3%),

4) Calendrier de labellisation pour 2026.

01/08/2025 : début de la période d'envoi des demandes de labellisation complètes au gestionnaire

01/09/2025 : début encodage des BâD / BCCB par le club après réunion avec délégué provincial

15/10/2025 : clôture encodage des BâD / BCCB par club

01/11/2025 : clôture définitive des demandes

IMPORTANT

Les BâD / BCCB qui étaient inscrits au calendrier 2025 sans labellisation (dossier manquant ou incomplet) seront *mis en attente* par *retrait momentané* du calendrier. 1 unique rappel de demande de mise en ordre est envoyé au club. La mise en ordre est à rentrer avant 15/10/2025 pour réintégrer le calendrier 2026.

La même procédure sera appliquée pour les saisons suivantes.

5) Modifications en cours de saison.

Suite à une situation imprévue d'une organisation labellisée, des modifications s'imposent en cours de saison. Le délégué provincial, le gestionnaire fédéral BâD/BCCB ainsi que le secrétariat FFBC sont informés au plus vite, et, ainsi permettre l'adaptation au calendrier (errata revue et en ligne). Si :

1) modification d'organisation (date, départ, annulation,...) : envoyer un mail avec nouvelles infos

2) modification de plus de 3% du parcours (K et/ou D) : envoyer fiche d'agrément adaptée (remplir numéro de club + contact rando + case(s) modifiée(s)) et nouveaux GPX ou liens

6) Prix des inscriptions et postes de ravitaillement.

La Fédération recommande les informations suivantes à renseigner sur le calendrier et à afficher au local d'inscription :

Distance	NB ravito minimum	Tarif à afficher	Membre FFBC
81km — 100 km	1	5,50 €	4,00 €
101 km — 150 km	2	6,50 €	5,00 €
> 151 km	3	7,50 €	6,00 €

Les ravitaillements sont répartis judicieusement sur le parcours : en principe, après environ 40 à 50 Km. Ils comporteront boissons, fruits, gâteaux, ... Chaque organisateur est libre d'ajouter ce qu'il veut, sans influencer le prix maximum. Toutefois, si dûment justifiée, une dérogation de prix peut être obtenue auprès du délégué provincial.

7) Recommandations aux organisateurs.

Il est demandé aux clubs organisateurs d'insérer le logo de la Fédération ainsi que les logos BâD et/ou BCCB sur tous les documents concernant leur(s) organisation(s) (folders, feuille de route, site internet du club, etc...) (*à télécharger sur le site internet*).

Pour assurer une organisation aussi parfaite que possible de leur(s) randonnée(s), la FFBC demande :

- 1) de mettre à la disposition des participants un itinéraire, aussi détaillé possible avec :
 - + numéro d'appel de l'organisateur en cas de problème et du service d'urgence : 112
 - + les heures d'ouverture et de fermeture des ravitaillements calculées sur la base d'une moyenne horaire comprise entre 18 km/h et 30 km/h (avec départ au début de la tranche horaire des inscription). Ces heures seront clairement indiquées sur la feuille de route.
 - + lieu(x) précis du ravitaillement.
 - + l'heure de fermeture de la permanence au lieu d'accueil calculée sur la même moyenne horaire.Fournir la trace GPX de chaque parcours. Elle pourrait être téléchargée sur place (via QR code). Afficher le(s) parcours, si possible en A3
- 2) d'être discret si le parcours est fléché. Il devra aussi être pertinent et non-permanent. Le fléchage physique (flèches, banderoles,...) sera ôté endéans les 72h.

- 3) d'indiquer précisément le lieu de départ et son adresse complète : infrastructure / rue / numéro / code postal / localité (*cfr demande de labellisation et calendrier*). Au besoin, installer un fléchage d'approche (*flèches disponibles à la FFBC*) à partir des grands axes routiers. Les parkings seront clairement identifiés et, idéalement, gérés par des signaleurs.
Ce fléchage sera ôté dès la fin de l'organisation.
- 4) d'être opérationnel au niveau du comité d'accueil **au moins 30 minutes avant** l'heure officielle du début des inscriptions.
- 5) de mettre à disposition des participant(e)s, dans la mesure du possible, des vestiaires et douches.
- 6) de prévoir, au départ et à chaque ravitaillement, une boîte de premiers secours, du matériel pour petites réparations (pompe, rustines, etc), un GSM et des sacs poubelles.
- 7) d'assurer une permanence pour le(s) dépannage(s) éventuel(s), gérer les incidents sur les parcours (documents de déclaration d'accident) et donner divers renseignements.

8) Homologation de la randonnée.

Si la randonnée BàD ou BCCB est roulée le jour prévu au calendrier fédéral, le participant fera scanner sa carte de membre **au départ et au retour** pour l'homologation de sa randonnée : permanence informatique assurée jusqu'à l'expiration du délai théorique pour l'homologation.

Si l'organisateur autorise la randonnée en semi-permanente, celle-ci viendra en complément de la journée attribuée. La possibilité de la rouler sera limitée à 5 jours (jour du calendrier compris) et aucun service (accueil, dépannage, ravitaillement, douche,...) ne sera prévu. Le participant se conformera aux dispositions émises par l'organisateur en ce qui concerne l'inscription et l'homologation (envoi au club de la trace GPX, cachets des points de passage, etc. . .)

PAS d'homologation à priori : homologation uniquement sur base du pointage informatique au retour ou du document ad hoc envoyé au club.

9) Un petit plus.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle de la FFBC, les clubs organisateurs présents, ayant rentré un dossier complet au **01/10** participeront à une tombola spéciale. **TROIS** clubs seront tirés au sort et se verront attribuer un lot de valeur.

10 Pour les années suivantes.

Dans tous les cas, l'envoi d'une fiche au gestionnaire fédéral et au délégué provincial est indispensable.

1) BàD / BCCB labellisés suite à une demande valide.

Envoi d'une fiche d'agrément adaptée (*numéro de club + contact rando + case(s) modifiée(s)*) Si :

- a) des modifications mineures d'organisation et/ou de parcours (< 3%, dans le respect des critères)
- b) des modifications majeures d'organisation et/ou de parcours (> 3%), envoi avec nouveau(x) GPX ou lien(s).

2) BàD / BCCB non-labellisés suite à l'absence de demande valide et nouvelles organisations.

Envoyer une demande de labellisation complète (fiche + parcours).

Rappel calendrier labellisation

01/08/.. : début période d'envoi des demandes de labellisation complètes (fiche + parcours)

01/09/.. : début encodage des BàD / BCCB par le club

15/10/.. : clôture encodage par le club

01/11/.. : clôture définitive des demandes

NOTE POUR LE FUTUR

Il y va de votre intérêt à rentrer des demandes complètes pour les organisation 2026 si cela n'a pas été fait pour les années précédentes. Le travail futur de l'organisateur ainsi que des divers responsables FFBC en sera facilité et accéléré.